



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.24(c)/
Rev.1
22 octobre 2017

Original: Français

12^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017
Point 25.1 de l'ordre du jour

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE
LA GUITARE DE MER COMMUNE (*Rhinobatos rhinobatos*)
À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION**

Résumé:

Le Gouvernement de la République du Sénégal a soumis la proposition* ci-jointe pour l'inscription de la Guitare de Mer Commune (*Rhinobatos rhinobatos*) à l'Annexe II de la CMS.

Des propositions pour l'inscription du même taxon à l'Annexe II de la CMS ont été soumises indépendamment par les Gouvernements d'Israël, de la République de Mauritanie et du Togo.

Les propositions relatives se trouvent dans les documents UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.24(a) (b) et (d).

La Rev.1 comprend les modifications apportées par le promoteur pour rendre la proposition plus précise en ce qui concerne la répartition de la population évaluée, conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement pour les réunions de la Conférence des Parties (UNEP/CMS/COP12/Doc.4/Rev.1) et prenant en compte les recommandations de la deuxième réunion du Comité de session du Conseil scientifique, contenues dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.24(b-d)/Add.1.

* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE LA
GUITARE DE MER COMMUNE (*Rhinobatos rhinobatos*)
À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

A. PROPOSITION:

Inclusion de la Guitare de Mer Commune (*Rhinobatos rhinobatos*), à l'Annexe II.

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION: Sénégal

C. JUSTIFICATIF

1. Taxonomie

1.1	Classe:	Chondrichthyes (Sous-classe: Elasmobranchii)
1.2	Ordre:	Rhinopristiformes
1.3	Famille:	Rhinobatidae
1.4	Genre ou Espèce:	<i>Rhinobatos rhinobatos</i> (Linnaeus, 1758)
1.5	Synonymes scientifiques	
1.6	Nom(s) commun(s):	
	Anglais	Common Guitarfish, Violinfish
	Espagnol	Guitarra, Guitarra Comùn, Guitarró
	Français	Guitare De Mer Commune



Illustration 1. *Rhinobatos rhinobatos*, dessin de Last et al. 2016

2. Vue d'ensemble

Rhinobatos rhinobatos est un poisson cartilagineux de taille moyenne appartenant à la famille des raies de Rhinobatidae. Les adultes matures (> 70-80 cm TL) provenant des stocks transfrontaliers au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest et de la Méditerranée migrent en fonction des saisons, allant des eaux profondes (100-180 m) vers les zones côtières peu profondes pour donner naissance et se reproduire. Une migration saisonnière nord-sud est également signalée en provenance de l'Atlantique. La Guitare de Mer Commune est ciblée par la pêche côtière, recherchée pour sa chair et ses ailerons, au cours de ses migrations de reproduction, et est également capturée en tant que prise accessoire dans les filets de pêche et de chalut.

Cette espèce n'est plus enregistrée sur la côte atlantique d'Europe et a également disparu dans une grande partie du nord de la Méditerranée. L'évaluation globale de la Liste rouge est En danger (2007). Les évaluations régionales au sein des eaux européennes (2015) et de la Méditerranée (2016) sont également classées En danger.

La Guitare de Mer Commune *Rhinobatos rhinobatos* bénéficierait grandement d'une meilleure

coopération régionale et internationale afin de régler les pêches ciblées et les prises accessoires (en particulier celles associées aux migrations saisonnières de reproduction), de freiner les pertes de population et d'assurer la récupération des stocks méditerranéens, sud-européens et ceux d'Afrique de l'Ouest.

3. Migrations

3.1 Types de mouvement, distance, et nature cyclique et prévisible de la migration

Les populations de *Rhinobatos rhinobatos* effectuent des migrations saisonnières, au cours desquelles les adultes reproducteurs passent des eaux profondes allant jusqu'à 180 m de profondeur (Notarbartolo di Sciara et al., 2007) à des eaux peu profondes dans le but de se reproduire et de donner naissance. Ces migrations sont si prévisibles que les pêcheurs d'Afrique de l'Ouest en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée, en Guinée-Bissau et au Sierra Leone synchronisent leurs activités de pêche avec l'arrivée de *R. rhinobatos* (Ducrocq & Diop 2006, Newell 2017). Des migrations similaires se produisent dans d'autres zones de l'aire de répartition de cette espèce (par ex, la Turquie : Baştusta et al., 2008).

Ces migrations saisonnières se traduisent par des passages cycliques et prévisibles au niveau des frontières internationales, tant entre les États qu'entre les eaux territoriales et la haute mer. Les eaux plus profondes dans lesquelles nagent les adultes en dehors de la saison de reproduction sont mal étudiées, bien que les relevés de chalut effectués au large des côtes de la Sierra Leone indiquent que *R. rhinobatos* se déplace vers le nord pendant les saisons d'hiver-printemps (Notarbartolo di Sciara et al. 2007).

Bien que le comportement migratoire des requins et des grandes raies soit bien documenté dans la littérature, notre compréhension de la façon dont *R. rhinobatos* se déplace le long des côtes et de la façon dont elle se déplace entre ses habitats côtiers et extracôtiers est incomplète. Cependant, quelques études ont indiqué que des raies proches de la famille des requins dans leur apparence et leur comportement sont fortement migratoires (White et al., 2013).

3.2 Proportion de la population migrante, et pourquoi c'est une proportion importante

Tous les adultes en capacité active de se reproduire migrent pour s'accoupler. Aucune recherche n'a été entreprise concernant les migrations de juvéniles et d'adultes en devenir. La compréhension complète des schémas migratoires de cette espèce sera probablement entravée par le déclin de la taille de la population. En outre, les études sur le marquage des guitares de mer font souvent état de faibles taux de recaptures, probablement en raison de la perte élevée des marques et/ou de la mortalité élevée due au marquage (Dunlop et Mann 2013).

L'information sur la structure spatiale de *R. rhinobatos* dans ses aires de répartition est éparse et nous savons très peu de choses sur la façon dont les individus utilisent et se déplacent entre les habitats côtiers et au large, ceux-ci pouvant être importants à différents stades de la vie. Cependant, des informations qualitatives indiquent que les populations de *R. rhinobatos* entreprennent des migrations saisonnières dans lesquelles les adultes reproducteurs se déplacent dans des eaux peu profondes pour mettre bas et s'accoupler.

Les modèles de migration de *R. rhinobatos* sont semblables à ceux des autres membres de ce genre. *Rhinobatos horkelii*, la guitare de mer brésilienne En danger critique, migre vers des eaux côtières peu profondes (profondeur inférieure à 20 m) de novembre à mars afin de se reproduire (Lessa et Vooren 2007). Les mouvements de *Rhinobatos productus* et *Rhinobatos glaucostigma* allant des eaux plus profondes aux zones peu profondes sont également bien documentés dans le Golfe de Californie. Ces deux espèces de guitare de mer sont capturées dans les filets maillants de fond entre mars et juin, lorsque les femelles gravides migrent vers des eaux peu profondes (Blanco-Parra et al., 2009).

D'autres espèces proches de la famille des requins dans leur apparence et leur comportement ont été étudiées. Par exemple *Glaucostegus typus*, *Rhinobatos productus* et *Zapteryx exasperata* reviennent régulièrement aux mêmes endroits et opèrent des migrations saisonnières vers les zones côtières pour s'accoupler et/ou mettre bas (White et al., 2013 ; Catillo-paez et al., 2013). Du fait que les migrations saisonnières s'opèrent dans des eaux peu profondes, la reproduction des guitares de mer est particulièrement vulnérable aux pêches côtières intensives qui utilisent une variété d'engins non sélectifs (ex : les filets maillants et les chaluts).

Il est raisonnable de supposer que *R. rhinobatos* et d'autres batoïdes proches de la famille des requins dans leur apparence et leur comportement sont capables de migrer à une échelle permettant le franchissement des frontières nationales, du moins dans certains endroits où l'aire de répartition de l'espèce est située dans plusieurs petits pays. Cela met également en évidence l'importance et l'urgence de recherches concertées pour toutes les classes d'âge, en mettant l'accent sur les changements ontogénétiques dans l'utilisation de l'habitat et les impacts anthropiques potentiels, afin de mieux informer les stratégies de gestion et de conservation.

4. Données biologiques

4.1 Répartition (actuelle et historique)

La distribution historique de *Rhinobatos rhinobatos* (Illustration 2) s'étendait des eaux côtières peu profondes jusqu'à au moins 100 m et peut-être 180 m de profondeur dans toute la Méditerranée et dans les régions sous-tropicales de l'Atlantique Est du Golfe de Biscaye vers l'Angola (Notarbartolo di Sciara et al., 2007). Peu d'études historiques indépendantes de la pêche ont examiné l'aire de répartition de cette espèce et la majorité de la connaissance concernant sa distribution ancienne provient des données sur les débarquements de pêche et des collectes historiques. Cette espèce a diminué dans la plus grande partie de son aire de répartition et a probablement disparu des eaux méditerranéennes d'Espagne, de France, d'Italie et peut-être de toute la mer Adriatique. (Newell 2017).

R. rhinobatos est maintenant plus répandue dans les régions du sud et de l'est de la Méditerranée (McEachran et al., 1984), en particulier autour du Golfe de Gabès sur la côte est de la Tunisie (Capapé et al 1997) et à travers les eaux turques de la Méditerranée orientale (Ismen et al., 2007).

Bien qu'il existe des enregistrements historiques de *R. rhinobatos* dans les eaux du nord de la Méditerranée, elles semblent avoir été éradiquées de leur aire de répartition dans cette zone (Lteif, 2015). Dans le littoral méditerranéen au large de la France, *R. rhinobatos* était autrefois capturée par les chalutiers (Capapé et al., 1975). Les données actuelles indiquent que l'espèce est maintenant éteinte dans cette région à cause de la surpêche (Capapé et al., 2006 ; Newell, 2017). Régulièrement enregistrée dans les eaux espagnoles au début du 20^e siècle, *R. rhinobatos* a été éradiquée de cette zone, y compris des eaux autour des îles Baléares où elles étaient autrefois « considérées comme des habitants typiques des fonds de sable non végétalisés ». (Notarbartolo di Sciara et al., 2007).

Le programme d'enquête internationale sur le chalutage méditerranéen (MEDITS) se livre à des enquêtes en chalut de fond afin de recueillir des informations sur la répartition de la population et la structure démographique des espèces benthiques et démersales sur les plateaux continentaux et le long des pentes supérieures, de 10 à 800 m au large du Maroc, de l'Espagne, de la France et de la mer Tyrrhénienne, y compris les côtes de Corse, de Sardaigne et de Sicile, ainsi que les mers Adriatique, Ionienne et Egée et la côte de Chypre. Ces études n'ont enregistré aucune *R. rhinobatos* entre 1994 et 2015 (Newell 2017, MEDITS 2016).

R. rhinobatos est toujours présente dans les eaux de Tunisie où il existe une pêcherie ciblée et où l'espèce est aussi communément capturée comme prise accessoire (Abdel-Aziz et al., 1993, Lteif 2015). De même, on la retrouve au cours des débarquements de pêche, le long de la côte nord de l'Afrique et dans la Méditerranée orientale d'Israël, où l'espèce était considérée

comme commune en 2006, au sud-est de la Turquie (Newell 2017, Notarbartolo di Sciara et al. 2007). Une référence historique à l'activité de pêche le long de la côte israélienne ou aux environs du Lac Bardawil sur la péninsule égyptienne du Sinaï, Lernau et Golani (2004) a déclaré que « des bancs de *Rhinobatos rhinobatos* sont capturés à l'aide de sennes coulissantes » (Newell, 2017). Dans la pêche à la palangre libanaise, *R. rhinobatos* est un des élasmobranches les plus fréquemment observés et débarqués à Tripoli (Lteif 2015).

L'information sur cette espèce en Atlantique est limitée, mais les données indiquent que l'espèce est encore régulièrement trouvée entre la Mauritanie et la Sierra Leone où les rhinobates sont capturés en tant que prises accessoires de pêche à la crevette dans les eaux côtières peu profondes (Diop & Dossa 2011, Newell, 2017, Notarbartolo di Sciara et al., 2007).



Illustration 2. Aire de répartition historique de *Rhinobatos rhinobatos* (modifié par Last et al., 2016).

4.2 Population (estimations et tendances)

Il n'y a pas d'estimation quantitative de l'abondance de *Rhinobatos rhinobatos*. Les renseignements spécifiques à une espèce ne sont pas recueillis sur une grande partie de l'aire de répartition de l'espèce, ce qui rend les estimations sur l'abondance et les évolutions de populations difficiles. Dans la plupart des cas, les données de pêches permettent de signaler la présence de celle-ci dans les eaux. Les informations disponibles provenant de ces sources indiquent que l'espèce a été éradiquée dans certaines parties de son aire de répartition, ou qu'elle est en déclin sévère. Les données actuelles suggèrent que *R. rhinobatos* a été éliminée des eaux côtières d'Espagne, de France et d'Italie face à la pression de la pêche intensive enregistrée sur le long terme (Notarbartolo di Sciara et al. 2007).

Peu d'espèces de requins et de raies sont ciblées par les pêcheries dans le nord de la Méditerranée, mais de nombreuses espèces d'élasmobranches sont capturées en tant que prises accessoires accidentelles (Fowler et al. 2005). Plusieurs populations d'élasmobranches sont considérées comme étant surexploitées parmi d'autres espèces, telles que les populations méditerranéennes du poisson-scie (*Pristis spp.*) et du pochetau gris (*Dipturus batis*), aujourd'hui localement éteintes. La guitare de mer fouisseuse (*Rhinobatos cemiculus*), une espèce sympatrique, a également été éradiquée dans des zones de son aire de répartition en raison des pressions d'une pêche intensive. Les enquêtes de fond de MEDITS n'ont trouvé aucune trace de *R. rhinobatos*, suggérant que cette espèce est localement éteinte dans le nord de la Méditerranée.

Dans la partie orientale de la Méditerranée où *R. rhinobatos* est parfois ciblée, les données sur l'abondance de l'espèce sont également limitées. Cependant, dans les principaux pays de pêche comme la Tunisie, où les pêcheurs artisanaux ciblent cette espèce depuis des décennies, les débarquements indiquent des déclin en abondance et des prises contenant une grande proportion de jeunes individus (Notarbartolo di Sciara et al. 2007). De nombreuses autres espèces ciblées de requins et de raies dans ces eaux connaissent aussi des baisses de population. Alors que Lteif (2015) note que cette espèce est l'une des espèces de batoïdes

les plus retrouvées dans la pêche à la palangre libanaise, la pression de la pêche ayant entraîné une perte de la diversité des élasmobranches dans ces eaux.

L'abondance de la guitare de mer de l'Atlantique de l'Est dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée et Sierra Leone) a diminué (Diop et Dossa, 2011). Bien que des informations spécifiques à l'espèce ne soient pas disponibles, alors que *R. rhinobatos* était autrefois une espèce historiquement abondante, on la décrit à présent comme rare (Newell 2017).

4.3 Habitat (courte description et tendances)

R. rhinobatos est présente dans des milieux côtiers, lagunaires et estuariens, non végétalisés, la profondeur des eaux allant d'endroits très peu profonds à des eaux atteignant des profondeurs d'au moins 100 m au large (Notarbartolo et al. 2007 citent une profondeur maximale de 180 m). Cela les expose à une pression de pêche importante et croissante dans des zones qui connaissent également une dégradation ou une perte d'habitat due au développement côtier (Moore, 2017; Newell, 2017).

4.4 Caractéristiques biologiques

Description de l'espèce

Rhinobatos rhinobatos est un poisson cartilagineux de taille moyenne appartenant à la famille de raies Rhinobatidae ou des poissons batoïdaux. Le plus petit individu enregistré avait une longueur totale de 22 cm, et le plus grand (non confirmé) était de ~ 200 cm (Newell 2017), bien que Last et al. (2016) rapportent une longueur maximale d'environ 100 cm. Cette espèce se distingue par la présence d'ailettes pectorales légèrement agrandies dont la partie antérieure de la nageoire pectorale est attachée au côté de la tête, un disque en forme de cône, un museau triangulaire pointu et un corps dorsoventral aplati. Les deux nageoires dorsales verticales sont séparées, la première étant située derrière les extrémités arrière de la nageoire pelvienne. Les arêtes rostrales sont largement espacées sur leur longueur et les volets nasaux antérieurs sont modérément développés. La surface dorsale de *R. rhinobatos* varie du brun verdâtre au brun rougeâtre avec de légères bandes et marques longitudinales de couleur bleu-gris. La surface ventrale est blanche (Last et al., 2016).

Alimentation et régime alimentaire

Rhinobatos rhinobatos est une espèce vivant dans les profondeurs qui consomme une variété d'organismes macrobenthiques comme les crustacés, les poissons et les mollusques (Abdel-Aziz, 1993b ; Basusta et al., 2007 ; Lteif 2015 ; Newell 2017). L'analyse du contenu stomacal par Enajjar et al. (2007) à partir de poissons collectés dans le Golfe de Gabès (sud de la Tunisie) a révélé que les crustacés étaient les proies les plus importantes des juvéniles, et que les crustacés et les poissons étaient les principales proies des adultes. Lteif (2015) a repéré six catégories de proies : les crustacés (Penaeidae, Brachyura, Squilladae et Nephropidae juvéniles), les poissons (Teleostei) et les céphalopodes (Octopodidae) dans l'estomac des individus échantillonnés dans les eaux libanaises. Cette étude a également révélé que *R. rhinobatos* présente une stratégie d'alimentation mixte. Les juvéniles de la famille des Nephropidés représentaient des proies importantes en automne, les familles Teleostei et Brachyura étaient des proies en hiver, et les Penaeidae représentaient des proies durant les deux saisons. Basusta et al., (2007) ont conclu que ces poissons sont des prédateurs ne sélectionnant pas leur proie, se nourrissant de n'importe quelle espèce disponible au niveau régional (Newell, 2017).

Caractéristiques de reproduction

Cette espèce est une guitare de mer de taille moyenne pouvant atteindre jusqu'à environ 100 cm (Last et al. 2016) de longueur, bien que les tailles enregistrées varient considérablement en fonction des différents endroits, les spécimens méditerranéens atteignant apparemment une taille plus grande que ceux de l'Atlantique (Newell, 2017). Sa maturité est atteinte autour de 75cm de longueur totale (TL) pour les femelles et de 70cm (TL) pour les mâles. Les informations concernant la taille des portées varient. Une étude menée dans les eaux

d'Alexandrie en Égypte, a montré que les tailles des portées variaient entre 8 et 14 petits (Abdel-Aziz, 1993), alors que d'autres notent entre 2 et 7 petits par portée, les petits ayant une taille moyenne d'environ 25 cm TL (Last et al 2016). Cette espèce est un vivipare placentaire, concevant des jeunes par l'intermédiaire d'une nutrition embryonnaire assurée par la vitelline. La reproduction se produit probablement une fois par an, mais des périodes de gestation courtes ont été enregistrées dans certains endroits, pouvant indiquer la présence de deux événements de reproduction. Capapé et al., (1975) ont constaté que la gestation durait environ quatre mois chez les individus vivant dans le Golfe de Gabès, en Tunisie, mais Enajjar (2008) a constaté que la gestation durait entre 10 et 12 mois chez les individus vivant dans ce même lieu (Tableau 1). Dans les eaux d'Alexandrie en Egypte, la taille des œufs ovariens et l'indice gonadosomatique des mâles ont atteint un pic en juillet et en août, indiquant le frai d'été.

Alors que l'information sur l'âge concernant cette espèce est limitée, *R. rhinobatos* mûrit entre deux et quatre ans et peut croître comparativement rapidement par rapport à d'autres élasmobranches (Başusta et al., 2007; Ismen et al., 2007). Başusta et al. (2008) ont déterminé la relation âge-longueur pour cette espèce et l'âge maximal enregistré était de 24 ans dans les eaux turques. Certaines études n'indiquent aucune différence significative de taille entre les sexes (Abdel-Aziz, 1993; Lteif, 2015), mais lorsque les femelles atteignent l'âge adulte, elles possèdent une taille légèrement plus grande et enregistrent de plus grandes longueurs (critique de la littérature par Newell, 2017). Sa capacité de reproduction limitée rend *R. Rhinobatos* vulnérable à la surexploitation.

Tableau 1. Caractéristiques de reproduction pour *R. rhinobatos* (tableau modifié par Newell, 2017)

Femelles arrivés à Maturité TL (cm)	Mâles arrivés à Maturité TL (cm)	Taille des portées	Période de Gestation (mois)	Zone	Référence
90-108		4-6	4	Golfe de Gabès, Sud de la Tunisie	Capapé et al., 1975
85-143	79-114	-	-	Eaux libanaises	Lteif, 2015
75-120	70-100	1-13	10-12	Golfe de Gabès	Enajjar et al., 2008
80-162		4-8	9	Côtes tunisiennes	Capapé et al., 1997
86-181	70-172	8-14	9	Eaux au large d'Alexandrie, Egypte	AbdelAziz et al., 1993
75-146	-	-	-	Baie d'İskenderun, Turquie	Demirhan et al., 2010
78-153	-	4-8	10-12	Ouakam, Sénégal	Capapé et al., 1999

4.5 Rôle du taxon dans son écosystème

Le rôle de *R. rhinobatos* au sein de l'écosystème n'est pas bien compris. On connaît peu de choses sur la fonction de l'écosystème de nombreuses guitares de mer.

5. Données sur les menaces

5.1 Évaluation de la Liste rouge de l'UICN

En danger (critère A4cd) à l'échelle mondiale (Notarbartolo di Sciara et al., 2007).

En danger (critère A2b) en Méditerranée (Bradai et Soldo, 2016).

En danger (critère A2b) dans les eaux européennes (Bradai et Soldo, 2015).

5.2 Informations équivalentes concernant l'évaluation de l'état de conservation

Aucune

5.3 Menaces pour la population (facteurs, intensité)

La pression de la pêche est la plus grande menace qui pèse sur les populations de *R. rhinobatos*. Cette espèce a été éradiquée des eaux du nord de la Méditerranée par la pêche non réglementée, y compris par les pêcheries traditionnelles et plus récemment en tant que capture accessoire. Il existe encore des pêcheries ciblées non réglementées dans les eaux du sud et de l'est de la Méditerranée.

Dans l'état de l'aire de répartition de l'espèce en Afrique de l'Ouest, en Guinée-Bissau, *R. rhinobatos* est l'une des principales cibles d'équipes spécialisées dans la pêche au requin. Une augmentation de la pression de la pêche dès la fin des années 1990 a entraîné des déclinés sévères, des réductions de la taille des individus et une diminution considérable des débarquements (Notarbartolo di Sciara et al., 2007). Des déclinés similaires ont été signalés au cours de cette même période au Sénégal (Notarbartolo di Sciara et al. 2007b). Ces pêcheries utilisent principalement des filets maillants pour cibler *Rhinobatos* spp. dont *R. rhinobatos* est une espèce cible principale. *R. rhinobatos* est également capturée au large des plages à l'aide d'hameçons et de lignes de pêches sur la côte de la Mauritanie.

5.4 Menaces liées aux migrations en particulier

La migration, allant des eaux profondes aux zones de reproduction et d'accouplement dans des eaux peu profondes, rend le segment reproducteur actif de la population très vulnérable au ciblage et aux prises accessoires par les pêches côtières non réglementées. La perte et la destruction de l'habitat constituent une menace majeure pour *R. rhinobatos*. Bien que la philopatrie n'ait pas été documentée chez cette espèce, d'autres batoïdes s'apparentant aux requins (ex : *G. typus*, *R. productus*) présentent une fidélité aux lieux, opérant des migrations saisonnières vers des aires côtières importantes pour l'accouplement et/ou l'élevage des petits (White et al., 2013 ; Newell, 2017).

5.5 Utilisation nationale et internationale

Cette espèce est utilisée à l'échelle nationale pour sa chair. La chair peut également être commercialisée (salée et séchée) auprès des pays d'Afrique voisins.

Les ailerons des guitares de mer sont très valorisés par le commerce international en raison de la densité et de la qualité des ailerons proposés. La demande en ailerons utilisés comme ingrédient de la soupe à l'aileron de requin a été le principal moteur des pêches ciblant *Rhinobatos* sur la côte de l'Afrique de l'Ouest.

6. Statut de protection et gestion de l'espèce

6.1 Statut de protection nationale

Depuis 2003, il y a eu un déclin important des débarquements élasmobranches. (Diop & Dossa, 2011). Dans la sous-région (la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée et la Sierra Leone), la pêche aux élasmobranches a d'abord été concentrée en Gambie et au Sénégal, mais elle s'est propagée aux autres pays au fur et à mesure que les pêcheurs migrent en réponse à des zones surexploitées (Diop & Dossa, 2011; Tous et al., 1998).

Dans ces pays de l'Afrique de l'Ouest, Diop et Dossa (2011) rapportent que l'abondance des poissons débarqués a diminué bien qu'ils ne décrivent pas le statut de chaque espèce dans chaque pays.

R. rhinobatos et *R. cemiculus* semblent être les espèces de poissons de guitare les plus historiquement abondantes, et dans toute la région, les poissons de guitare sont maintenant décrits comme rares. En Guinée-Bissau, un pic de pression de pêche ciblée à partir de la fin

des années 1990 a entraîné des baisses substantielles et des réductions de taille des poissons débarqués dans la population de *R. rhinobatos* après quelques années seulement. (Fowler & Cavanagh, 2005; Notarbartolo di Sciara et al., 2007b; Tous et al., 1998). Des déclinés similaires sont signalés au cours de cette même période au Sénégal (Notarbartolo di Sciara et al., 2007b).

Dans la sous-région tous les pays à l'exception de la Gambie ont adopté ou intégré dans leurs plans de gestion des pêches, un Plan national d'action pour la conservation et la gestion des Requins dans le cadre du Plan d'action sous-régional pour la conservation des requins (Diop & Dossa 2011). Ces plans ont été élaborés en vertu des recommandations du Plan d'action international de la FAO pour la conservation et la gestion des Requins (IPOA-SHARKS), qui vise à assurer la conservation et la gestion durable des Requins, en mettant l'accent sur la collecte de données de qualité à des fins de gestion (UICNSSG 2016). Ces plans sont encore en phase de mise en œuvre dans certains de ces pays et il reste à voir à quel point ils seront efficaces pour réduire le risque d'extinction de *R. rhinobatos* et *R. cemiculus*.

De nouvelles mesures de conservation de la ressource halieutique dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise, sont fixées par le nouveau code de la pêche sénégalaise de 2015 (Décret portant application de la loi portant No 2015-18 du 13 juillet 2015 portant code de la Pêche maritime) interdit la capture, le transport, le transbordement, la détention, la vente, la mise en vente et l'achat de la raie guitare fousseuse (*R. cemiculus*) d'une taille inférieure ou égale à quatre-vingt-quinze (95) centimètres. Egalement dans ce nouveau code de 2015, il est autorisé, pour la pêche artisanale, dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise, les engins et maillages minima pour les filets maillants a requins et raies : maille étirée 280 mm ; maille de côté 140 mm. Si ces mesures sont mises en œuvre, elles protégeront les nouveau-nés et les plus jeunes individus qui n'ont pas encore atteint la taille de première maturité sexuelle.

Toutes les espèces de poissons Chondrichthyensont protégées dans les eaux israéliennes.

Certains États ont adopté des règlements pour permettre le classement des guitares de mer en vertu de la Convention de Barcelone et par le Comité général des pêches pour la Méditerranée (voir ci-dessous), mais le suivi de conformité et l'application de la loi sont souvent médiocres (Newell, 2017). Par exemple, les règlements adoptés par le Liban ne sont ni suivis ni appliqués (Lteif, 2015).

La Tunisie a limité la rétention des raies de moins de 40 cm. Si cette mesure est mise en œuvre pour les guitares de mer, elle protégera les nouveau-nés et les plus jeunes individus.

En 2017, le gouvernement des Etats-Unis a promulgué une règle pour protéger *R. rhinobatos* en vertu de l'Endangered Species Act. Même si l'aire de répartition de l'espèce se situe en dehors de la juridiction américaine, cette inscription entraînera des restrictions commerciales, notamment des interdictions sur les importations, les exportations, les prises et le commerce interétatique. Elle sensibilisera également aux menaces pesant sur *R. rhinobatos* et à l'utilisation des ressources américaines pour encourager les états de l'aire de répartition à mettre en œuvre et appliquer les efforts de conservation (NOAA, [http://www.nmfs.noaa.gov/pr/species/esa/foreign .htm](http://www.nmfs.noaa.gov/pr/species/esa/foreign.htm)).

6.2 Statut de protection internationale

R. rhinobatos a été classée à l'Annexe II du protocole SPA/BD de la Convention de Barcelone en 2012. Celle-ci « exige que les pays méditerranéens entreprennent des efforts de coopération et de rétablissement maximaux, y compris s'agissant de contrôler ou d'interdire leur capture et leur vente, d'interdire les dégâts sur leur habitat et d'adopter des mesures pour leur conservation et leur rétablissement ».

En 2012, la CGPM a adopté la recommandation CGPM/36/2012/3, qui interdit à ces requins classés à l'Annexe II du Protocole SPA/BD d'être conservés à bord, transbordés, débarqués,

transférés, stockés, vendus ou affichés, ou offerts à la vente par les Parties Contractantes et les Parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CGPM. Elle impose également aux CPC de relâcher les espèces indemnes et vivantes.

6.3 Mesures de gestion

Le règlement 2017/127 du Conseil de l'UE, Article 12, liste les guitares de mer (*Rhinobatidae*) comme espèces interdites dans les eaux de l'Union européenne des sous-zones CIEM I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XII.

La pêche au chalut à moins de 4.8 km de la côte a été interdite par le Conseil général des pêches pour la Méditerranée depuis 2012.

6.4 Conservation de l'habitat

Certaines zones maritimes côtières protégées et les fermetures saisonnières de pêches permettent une protection accessoire favorisant la reproduction, la mise-bas et la croissance des petits (Newell, 2017).

6.5 Contrôle de la population

Un suivi très limité a lieu dans la majorité de l'aire de répartition de cette espèce.

7. Effets de l'amendement proposé

7.1 Bénéfices anticipés de l'amendement

Etant donné les fortes baisses que *R. rhinobatos* a subies dans la totalité de son aire de répartition, ces déclinés étant aussi sévères que l'éradication régionale, une action de conservation régionale et internationale est nécessaire et constitue une priorité, en particulier pour les bastions de l'espèce qui perdurent en Afrique de l'Ouest.

Cet amendement mettra l'accent sur les efforts à faire pour rendre prioritaire la conservation de l'espèce, que ce soit dans les États de l'aire de répartition ou à l'échelle régionale et internationale, par l'intermédiaire des ORP et des ORGP et des outils complémentaires tels que le Mémoire d'accord de la CMS sur la conservation des requins migrateurs et la CITES.

7.2 Risques potentiels de l'amendement

7.3 Intention de l'auteur de la proposition concernant l'élaboration d'un accord ou d'une action concertée

Si cette proposition est couronnée de succès, *R. rhinobatos* sera automatiquement considérée afin d'être classée au Mémoire d'accord de la CMS sur la conservation des requins migrateurs, où l'action coopérative nationale et internationale visant à améliorer leur état de conservation peut être rendu prioritaire grâce à l'objectif du Mémoire d'accord qui est d'atteindre et de maintenir un statut de conservation favorable pour les requins migrateurs partout au niveau de leur aire de répartition.

Le gouvernement du Sénégal, suggère de travailler avec les autres états de l'aire de répartition à l'élaboration d'actions concertées concernant l'inscription de la guitare de mer commune à l'Annexe II de la Convention et proposent les mesures provisoires suivantes :

Activité	Résultats	Période	Responsabilité	Financement
Soutenir l'inclusion de la guitare de mer commune au MOU sur les Requins migrateurs	La guitare de mer commune soumise pour inclusion au MOU sur les Requins à MOS3	Fin 2018	Etats de l'aire de répartition étant aussi Signataires du MOU sur les Requins; Partenaires coopérant au	Pas de financement nécessaire

			MOU sur les Requins	
Par le biais du MOU, encourager et renforcer la coordination nationale, régionale et internationale de <i>R. rhinobatos</i> , éventuellement par la création d'un groupe <i>Rhinobatos</i> /guitare me mer	Sécuriser un soutien pour des mesures de conservation spécifiques	2018/2019	Etats de l'aire de répartition, non-Parties en Afrique de l'Ouest et en Méditerranée	Financement pour une réunion potentiellement nécessaire
Via le groupe de coordination, promouvoir la recherche et le marquage, améliorer la collecte des données pour obtenir de meilleures estimations de la population	Minimiser l'incertitude dans les estimations de population, permettant une meilleure gestion	2018/2019	Etats de l'aire de répartition, ONGs	La collecte de fonds peut être nécessaire
À travers le groupe de coordination, identifier les principales mesures de gestion pour gérer efficacement les populations courantes de guitares de mer communes	Promulgation de mesures de gestion visant à réduire la mortalité pour atteindre des niveaux durables grâce à la législation nationale ou aux organes régionaux des pêches	2019	Etats de l'aire de répartition	Recherche de financement pour organisation de réunions

8. Etats de l'aire de répartition

Une partie des stocks transfrontaliers de *Rhinobatos rhinobatos* se produisent dans des zones situées au-delà de la juridiction nationale, en particulier dans la Méditerranée. Ainsi, l'Article I h) de la CMS devrait être considéré s'agissant de déterminer un Etat de l'aire de répartition :

« Un État de l'aire de répartition signifie, pour une espèce migratrice donnée, tout État [...] qui exerce sa juridiction sur une partie quelconque de l'aire de répartition de cette espèce migratrice, ou encore, un État dont les navires battant son pavillon procèdent à des prélèvements sur cette espèce en dehors des limites de juridiction nationale. »

Cela signifie que les États de l'aire de répartition comportent également des pays de pêche qui opèrent dans les zones de haute mer où se trouvent *Rhinobatos rhinobatos*.

Parties de la CMS:

Angola, Antigua et Barbuda, Australie, Bangladesh, Benin, Cameroun, Cape Vert, Chili, Congo, Cook Islands, Costa Rica (Cocos I.), Côte d'Ivoire, Cuba, République Démocratique du Congo, Djibouti, Equateur, Egypte, Guinée Equatoriale, Erythrée, France – (Polynésie française (Clipperton I.), Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie), Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Inde, Israël, Jordanie, Madagascar, Maurice, Pays-Bas (Aruba, Curaçao) Mozambique, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Palaos,

Panama, Pérou, Philippines, Portugal (Madère), Samoa, Sao Tomé et Príncipe, Arabie Saoudite, Sénégal, Somalie, Afrique du Sud, Espagne (Canaries), Sri Lanka, Tanzanie, Royaume-Uni, République du Togo, Royaume-Uni (Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Montserrat, Îles Turques et Caïques), Yémen.

Autres Etats de l'aire de répartition :

9. Consultations

10. Remarques additionnelles

11. Références

- Abdel-Aziz, S.H., Khalil, A.N., Abdel-Maguid, S.A., 1993. Reproductive cycle of the common guitarfish, *Rhinobatos rhinobatos* (Linnaeus, 1758), in Alexandria waters, Mediterranean Sea. *Marine and Freshwater Research*, 44(3), pp.507-517.
- Abdel-Aziz, S.H., Khalil, A.N., Abdel-Maguid, S.A., 1993b. Food and feeding habits of the common guitarfish, *Rhinobatos rhinobatos* in the Egyptian Mediterranean waters. *Indian Journal of Marine Sciences* 22, pp 287-290.
- Bradai, M.N. & Soldo, A. 2015. *Rhinobatos rhinobatos*. The IUCN Red List of Threatened Species 2015: e.T63131A48914275. Downloaded on 22 March 2017.
- Bradai, M.N. & Soldo, A. 2016. *Rhinobatos rhinobatos*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T63131A16527789. Downloaded on 22 March 2017.
- Basusta, N., Demirhan, S.A., Karalar, M., Cekic, M., 2007. Diet of common guitarfish (*Rhinobatos rhinobatos* L., 1758) in the Iskenderun Bay (northeastern Mediterranean). *Rapp. Com. Int. Mer. Médit.*, 38(426), pp.71-80.
- Başusta, N., Demirhan, S.A., Çiçek, E., Başusta, A., Kuleli, T., 2008. Age and growth of the common guitarfish, *Rhinobatos rhinobatos*, in Iskenderun Bay (north-eastern Mediterranean, Turkey). *Journal of the Marine Biological Association of the UK*, 88, 837-842.
- Başusta, A., Başusta, N., Sulikowski, J.A., Driggers, W.B., Demirhan, S.A. and Cicek, E., 2012. Length–weight relationships for nine species of batoids from the Iskenderun Bay, Turkey. *Journal of Applied Ichthyology*, 28(5), pp.850-851.
- Capapé, C., Zaouali, J., Quignard, J.P., 1975. First data on the reproductive cycle of *Rhinobatos rhinobatos* (Linnaeus, 1758) and *Rhinobatos cemiculus* (Geoffroy SaintHilaire, 1817) the Tunisian coast.
- Capapé, C., Ben Brahim, R., Zaouali, J., 1997. Aspects de la biologie de la reproduction de *Rhinobatos rhinobatos* (Rhinobatidae) des eaux tunisiennes. *Ichthyophysiol. Acta* 20, 113–127.
- Capapé, C., Guélorget, O., Vergne, Y., Marquès, A., Quignard, J.P., 2006. Skates and rays (Chondrichthyes) from waters off the Languedocian coast (southern France, northern Mediterranean). *Ann Ser Hist Nat*, 16.
- Çek, Ş., Başusta, N., Demirhan, S.A. and Karalar, M., 2009. Biological observations on the common guitarfish *Rhinobatos rhinobatos* from Iskenderun Bay (Turkey, Eastern Mediterranean). *Animal Biology*, 59(2), pp.211-230.
- Demirhan, S.A., Çek, S., Basusta, A., Basusta, N., 2010. Maturity and reproductive cycle of the common guitarfish, *Rhinobatos rhinobatos* (Linnaeus, 1758), in Iskenderun Bay (northeastern Mediterranean). *Rapp. Comm. Int. Mer Médit.*, 39.
- Diop, M. & Dossa, J., 2011. 30 Years of shark fishing in West Africa. Corlet/ Condé-sur-Noireau (France): Fondation International du Bassin d'Arguin, Regional Marine and Coastal Conservation Programme for West Africa, and the Sub-Regional Fishing Commission.
- Echwikhi, K., Saidi, B., Bradai, M.N., Bouain, A., 2013. Preliminary data on elasmobranch gillnet fishery in the Gulf of Gabès, Tunisia. *Journal of Applied Ichthyology*, 29(5), pp.1080-1085.
- Enajjar, S., Bradai, M.N., Bouain, A., 2007. Feeding habitats of *Rhinobatos rhinobatos* in the Gulf of Gabes. *Rapp. Comm. Int. Mer Médit.* 468.
- Enajjar, S., Bradai, M.N. & Bouain, A., 2008. New data on the reproductive biology of the common guitarfish of the Gulf of Gabès (southern Tunisia, central Mediterranean). *Journal of the Marine Biological Association of the UK*. Pp. 88
- Fowler, S.; Cavanagh, R.; Camhi, M.; Burgess, G.; Cailliet, G.; Fordham, S.; Simpfendorfer, C.; Musick,

- J., 2005. *Sharks, Rays and Chimaeras: the status of the Chondrichthyan fishes*. IUCN Publication Services Unit, Cambridge, UK. Pp. 461.
- Fowler, S.L., Cavanagh, R., 2005. Species status reports. *Sharks, Rays and Chimaeras: The Status of the Chondrichthyan Fishes*. IUCN/SSC Shark Specialist Group. 73-92.
- Ismen, A., Yigin, C., Ismen, P., 2007. Age, growth, reproductive biology and feed of the common guitarfish (*Rhinobatos rhinobatos* Linnaeus, 1758) in Iskenderun Bay, the eastern Mediterranean Sea. *Fisheries Research*, 84(2), pp.263-269.
- Last, P., Naylor, G., Séret, B., White, W., Stehmann, M. and de Carvalho, M. eds., 2016. *Rays of the World*. CSIRO PUBLISHING.
- Lernau, O., Golani, D., 2004. The osteological remains (aquatic). In: D. Ussishkin (ed.) *The renewed archaeological excavations at Lachish (1973 – 1994)* Tel Aviv, Israel Emery and Claire Yass *Publications in Archaeology* 2456 – 2489.
- Lteif, M., 2015. *Biology, distribution and diversity of cartilaginous fish species along the Lebanese coast, eastern Mediterranean*. Ecology, environment. Université de Perpignan. English.
- McEachran, J.D., Capape, C., 1984. Rhinobatidae. In: Whitehead, P.J.P., Bauchot, M.L., Hureau, C., Nielsen, J., Tortonese, E. (Eds.), *Fishes of the North-Eastern Atlantic and the Mediterranean*, vol. 1. UNESCO, Paris, pp. 156–158.
- Mediterranean International Trawl Survey MEDITS. 2016. TM list (all species). <http://www.sibm.it/MEDITS%202011/Liste%20in%20pdf/TM%20list%20all%20species.pdf>
- Newell, B.M., 2017. Status Review Report of Two Species of Guitarfish: *Rhinobatos rhinobatos* and *Rhinobatos cemiculus*. Report to National Marine Fisheries Service, Office of Protected Resources. 62 pp
- Notarbartolo di Sciara, G., Bradai, M.N., Morey, G., Marshall, A.D., Compagno, L.J.V., Mouni, A., Hicham, M., Bucal, D., Dulvy, N., Heenan, A., Rui Coelho., 2007. *Rhinobatos rhinobatos*. The IUCN Red List of Threatened Species 2007: e.T63131A12620901. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2007.RLTS.T63131A12620901.en>. Downloaded on 16 February 2017.
- Whitehead, P.J.P., Bauchot, M.L., Hureau, J.C., Nielsen, J. and Tortonese, E. (eds)., 1984. *Fishes of the North-eastern Atlantic and the Mediterranean* Vol 1. UNESCO, Paris.